

## PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES LOCATIONS D'ESPACES A compter du 11 septembre 2020

Le présent document vise à déterminer les conditions de privatisation d'espaces du Frac Bretagne à compter du vendredi 11 septembre 2020. Il sera régulièrement actualisé en fonction de l'évolution des consignes gouvernementales et préfectorales.

Le protocole d'ouverture au public est également mis à disposition.

### 1 / Protocole général

- Le port du masque en permanence (hors restaurant assis.e à table) et le nettoyage des mains à l'entrée sont obligatoires pour toute personne entrant dans l'établissement.
- La règle générale est de conserver systématiquement au moins 1 mètre de distance avec toute autre personne.
- En cas de non-respect des consignes affichées, l'équipe du Frac est en droit de demander aux utilisateurs de quitter l'établissement et peut faire appel aux forces de l'ordre en cas de besoin.

Le référent Covid-19 désigné est le responsable du bâtiment et de la sécurité.

### 2 / Consignes sanitaires

Le port du masque grand public est systématique dans les lieux collectifs clos. Il est associé au respect d'une distance physique d'au moins un mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières ainsi que du nettoyage et de la ventilation, de l'aération des locaux et de la gestion des flux de personnes.

Sur site, les gestes barrières doivent être systématiquement respectés (cf annexe 1).

- Se laver les mains très régulièrement avec du savon liquide pendant au moins 30 secondes et à chaque fois que les mains ont touché une surface potentiellement infectée, masque y compris.
- Se sécher les mains avec un essuie mains en papier à usage unique.
- Ou se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Ne pas se toucher le visage avec ou sans gants.
- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise.
- Aérer les espaces 15 mn toutes les 3h.

### 3 / Port du masque

Il est demandé aux utilisateurs de venir avec leurs équipements.

- Masque grand public catégorie 2 pour tous les espaces clos et partagés.
- Masque grand public catégorie 1 pour les artistes en contact avec le public.
- Masque chirurgical pour les personnes à risque de forme grave de Covid et en cas de suspicion.

La visière n'est pas une alternative au port du masque mais un moyen de protection supplémentaire du visage.

Chaque utilisateur est responsable du nettoyage de ces équipements : lavage au terme de 4h d'utilisation pour un masque / désinfection plusieurs fois par jour et notamment après chaque utilisation pour une visière.

Les masques usagés doivent être jetés exclusivement dans les poubelles des sanitaires de l'accueil.

#### **4 / Jauges maximales**

La capacité d'accueil respecte le principe de 4m<sup>2</sup> de surface libre sans contact par personne. Elle est affichée à chaque entrée d'espace.

**Hall d'accueil : 35**

**Salle C3 : 123** (Salle Last Resort 24 personnes ; Salle Think of England 39 personnes ; Salle Small World 40 personnes ; Every body dance now 20 personnes)

**Salle C1 : 34** (17 dans chaque espace)

**Restaurant : 40**

**Auditorium : 104 / 52 en zone rouge**

**Salle de réunion : 10**

**Sanitaires accueil : 7**

**Sanitaires ateliers publics : 4**

#### **5 / Organisation des événements**

La distance d'un mètre entre chaque personne ou chaque groupe de personnes doit être systématiquement appliquée.

En cas de configuration assise, le placement face à face est proscrit.

#### **6 / Organisation des espaces d'accueil**

→ Installation d'un panneau à l'entrée du Frac avec toutes les informations utiles aux visiteurs (rappel des consignes, port du masque obligatoire dans le bâtiment, organisation de l'exposition, organisation des files d'attente, modalités de paiement).

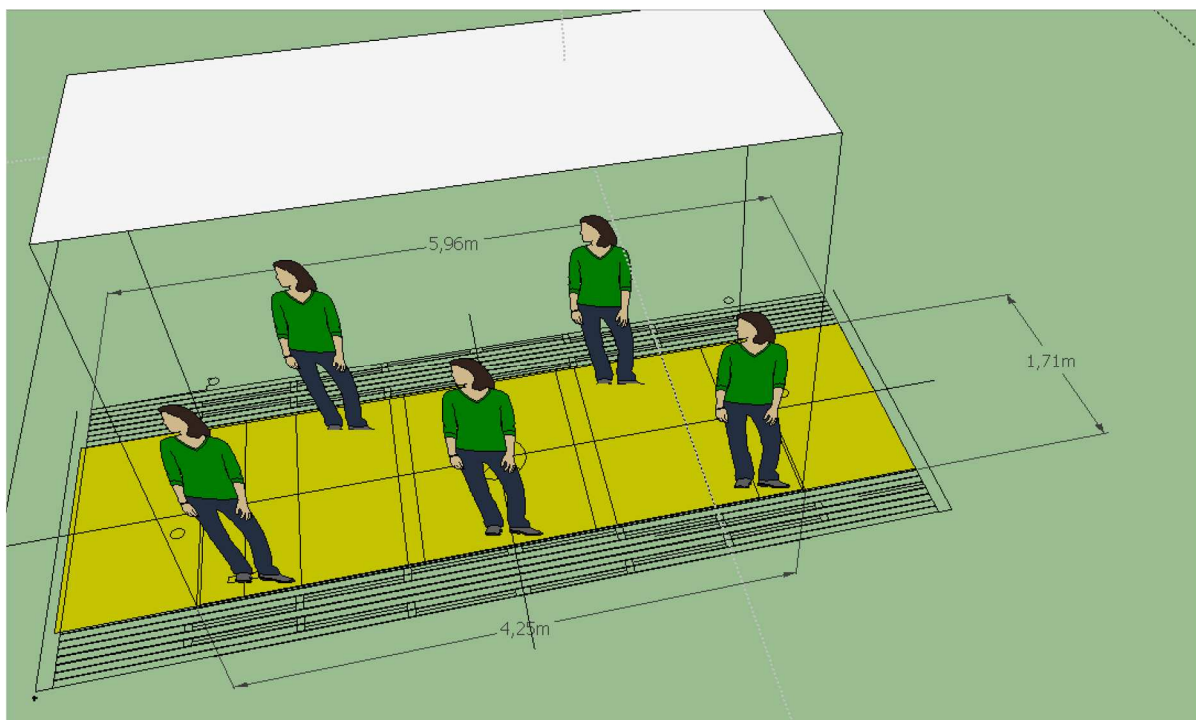
- Installation d'un point de distribution de gel hydro alcoolique dans le sas accueil.
- Matérialisation par marquage au sol des mesures de distanciation physique tout le long du cheminement.
- En cas de paiement en espèce et de remise de monnaie, une coupelle de dépôt est mise en place (pas de remise de la main à la main).
- Le service de vestiaires est suspendu et la plus grande vigilance est demandée dans les galeries d'exposition avec les sacs et vêtements. Les casques, les valises et bagages ne sont donc pas admis. Le Frac met à la disposition du public un portant à manteaux et un porte-parapluie, non surveillés.
- Les masques usagés doivent être jetés exclusivement dans les poubelles des sanitaires de l'accueil.
- Dans les sanitaires, le nombre de personnes autorisé est limité au nombre de toilettes. Il convient ainsi d'attendre à l'extérieur une fois la jauge maximale atteinte. Un affichage rappelle les consignes de lavage des mains.

## 7 / Organisation des espaces d'exposition et de déambulation

### Accès de l'accueil à la salle C1

L'accès à la salle passe par les escaliers et rampes avec un sens de circulation matérialisé par un fléchage au sol.

En cas d'utilisation de l'ascenseur, le positionnement des personnes est aussi matérialisé au sol, pour 5 personnes maximum.



### Salle C1

Entrée par la porte côté sud du bâtiment et sortie par la porte côté nord.

## Accès de la salle C1 à la salle C3

L'accès à la salle passe par les escaliers et rampes avec un sens de circulation matérialisé par un fléchage au sol.

## Salle C3

La sortie de la salle se fait par la porte de secours côté ouest du bâtiment.

Retour à l'accueil par le même cheminement qu'à l'aller en respectant le marquage au sol.

## 8 / Organisation du restaurant

Gel hydro alcoolique sur le comptoir + affichage des consignes+ port du masque debout.

Le port du masque est obligatoire debout, il ne peut être retiré qu'en position assise.  
Les usagers du restaurant doivent être assis, sauf au moment du paiement pendant lequel la distance d'un mètre doit être respectée.

Les tables sont installées pour la réception maximale de 40 personnes.  
Elles garantissent l'espacement d'un mètre minimum permettant de s'asseoir sans passer à moins de cette distance d'autres client.e.s.  
Une table ne peut excéder 10 personnes maximum.

En cas de privatisation, la jauge est de 40 personnes assises.  
Il n'est pas possible de prévoir de cocktails debout.

## 9 / Organisation de l'auditorium et de la salle de réunion

Gel hydro alcoolique à l'entrée + affichage des consignes + port du masque.

Auditorium : Chaque personne doit disposer d'une place assise.  
En zone de faible circulation du virus, l'obligation de distanciation d'un siège entre deux personnes ou deux groupes de personnes (10 personnes maximum) ne s'applique plus. **En zone de circulation active du virus, une distance minimale d'un siège entre chaque personne ou chaque groupe de personnes doit être respectée.**

Salle de réunion : La jauge maximale est de 10 personnes.

Un nettoyage-désinfection complet ainsi qu'une aération d'au moins 15 mn sont programmés avant et après chaque utilisation.

L'entrée et la sortie doivent respecter les règles de distanciation physique.

Pour l'auditorium, si l'établissement est fermé au public, un sens de circulation est affiché avec l'entrée côté ascenseur et la sortie côté escalier. Les portes restent ouvertes le temps de l'utilisation.

Si l'établissement est ouvert au public, l'entrée et la sortie ont lieu côté ascenseur avec priorité aux sortants. Les portes sont fermées le temps de l'utilisation.

## 10 / Organisation des visites de groupes

La constitution des groupes doit permettre le respect de la distance physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne + port du masque.

Il convient d'éviter autant que possible le croisement ou le regroupement de personnes.

Les visites sont possibles sous réserve de ne pas dépasser 25 personnes en cas de faible circulation du virus / **15 personnes, en cas de circulation active du virus.**

Le Frac se réserve le droit de refuser l'accès à un groupe dont des participant.s présentent des symptômes ou dont l'effectif est supérieur à celui autorisé et communiqué.

Le Frac se réserve le droit d'annuler une visite, y compris le matin même, faute du personnel présent pour la prendre en charge.

## 11 / Organisation des événements

La distance d'un mètre entre chaque personne ou chaque groupe de personnes doit être systématiquement appliquée.

En cas de configuration assise, le placement face à face est proscrit.

## 12 / Protocole dès connaissance d'un cas de Covid-19 sur le site

Si suspicion ou même le moindre doute, l'individu concerné ne doit pas se rendre au Frac Bretagne et doit consulter un médecin sans délai, se faire dépister et s'isoler dans l'attente des résultats.

Il en va de même pour les personnes ayant été en contact rapproché avec une personne présentant une Covid-19 (moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes sans masque).

En cas de symptômes se déclarant au Frac, il ou elle doit regagner immédiatement son domicile en portant un masque chirurgical et en évitant les transports en commun. Il ou elle doit aussitôt joindre son médecin traitant.

Si les symptômes sont inquiétants (ex détresse respiratoire), il faut appeler le 15 et isoler la personne.

- Prévenir l'équipe du Frac Bretagne présente immédiatement.
- Consigner la zone concernée par un balisage si une zone localisée est identifiée.
- Aérer.
- Mettre en quarantaine aussitôt toutes les personnes qui ont été en contact avec le/la malade.

Le 10 septembre 2020,



Le directeur  
Etienne BERNARD

## ANNEXE 1 : les gestes barrières

COVID-19

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)